



PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 16h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 18 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Roger Pégourié sur la commune Les Cabannes.

Délégués en exercice : 23	Suppléants : 14
Délégués présents : 12	Pouvoir : 2
Voix délibératives : 14	
Autres participants : 6	

Titulaires présents : Christine BARRILLIOT, J-Louis BOUSQUET, Bernard BOUVIER, Sylvian CALS, J-Luc CANTALOUBE, Françoise EMERIAUD, J-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Sylvie GRAVIER, Didier SOMEN, Pascal THIERY, Myriam VIGROUX

Suppléants présents avec voix délibérative : Jean-Marc SENDES, Bernard TRESSOLS

Titulaires excusés : J-Marc BALARAN, Sabine BOUDOU-OURLIAC, J-Claude CLERGUE, Claude CRAYSSAC, Christian PUECH,

Suppléants excusés : Serge BOURREL, Denis MARTY, Didier ROUDIER, Sandrine SANDRAL, J-Michel SIBRA,

Autres participants : Antoine BOUTONNE, Stéphanie CANTALOUBE, Loris CARIOU, Dominique DECLERCQ PUYPE, Julien FRAT, Michel REYNES

Secrétaire de séance : Bernard BOUVIER

Ordre du jour :

1	Approbation du procès-verbal du comité syndical du 30/03/2022	3
2	Etat de la mise en œuvre des opérations spécifiques 2022	3
3	Propositions d'opérations spécifiques 2023	5
3.1	Poursuite de certaines actions engagées et récurrentes	5
3.1.1	Coup de pouce.....	5
3.1.2	Projet Alimentaire Territorial	5
3.1.3	Actions de promotion touristique	5
3.1.4	Actions en lien avec les PCAET et la Transition écologique.....	5
3.2	Engagement de nouvelles actions	5
3.2.1	Accompagner les professionnels du tourisme sur le numérique et le développement durable	5
3.2.2	Micro Folie	6
4	Débat d'orientations budgétaires 2023.....	7
4.1	Présentation du compte administratif provisoire 2022.....	7
4.2	Orientations budgétaires 2023.....	7
4.2.1	Recettes de fonctionnement	7
4.2.2	Opérations spécifiques de fonctionnement :	8
4.2.3	Présentation des engagements pluriannuels	8
4.2.4	Etat du personnel.....	9
4.2.5	Durée effective du travail :	9
5	Délibérations	9
5.1	Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'année 2023 – D 2022.14	9
5.2	Accompagnement ADEFPAT pour le CIVAM - D 2022.15.....	10
5.3	Accompagnement ADEFPAT pour Coop de So - D 2022.16	10
5.4	Recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles - D 2022.17	10
5.5	Règlement intérieur spécifique à l'organisation du temps de travail - D 2022.18.....	10
5.6	Désignation d'un délégué AGEDI - D 2022.19.....	10
5.7	Election de la commission d'appel d'offres - D 2022.20.....	10
5.8	Décision modificative N°1 du BP 2022 – D 2022.21	10

La séance a été ouverte, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER, à 16h00.

Il a été procédé à l'appel nominal des délégués (12 titulaires présents + 2 suppléants avec voix délibérative) et constaté que le quorum était atteint (14/23).

Monsieur Bernard BOUVIER est nommé secrétaire de séance.

1 Approbation du procès-verbal du comité syndical du 30/03/2022

Le président fait lecture du procès-verbal de la séance du comité syndical du 30 mars 2022, qui est approuvé à l'unanimité.

2 Etat de la mise en œuvre des opérations spécifiques 2022

Une présentation des différentes actions budgétées et mises en œuvre en 2022 est réalisée en ce début de séance. Cf. tableau page suivante

Les principales opérations mises en œuvre sont les suivantes :

- **Fonds d'Initiatives Citoyennes pour la Transition** « coup de pouce » pour lequel une enveloppe de 10 000 € avait été bloquée.

Il est rappelé que cette enveloppe si elle n'est pas consommée, ne peut pas être reportée sur les années suivantes.

A l'occasion de ce conseil, Antoine présente les actions qui ont réellement été mises en œuvre par les lauréats « coup de pouce » 2021 (cf. présentation ci jointe et tableau ci-dessous)

Nom du Porteur de projet	Montant accordé initialement	Subvention versée	Mise en œuvre de l'action
Familles rurales du Causse	1500 €	1245,23 €	Action réalisée (100%)
Les Amis de l'Assou	1000 €	1000 €	Action en cours (environ 50%)
Les Chlorophy-Liens	1600 €	1600 €	Action réalisée (100%)
Groupement d'achat de Lombers	2000 €	2000 €	Action réalisée (100%)
Terra Mater	1600 €	1048,18 €	Action réalisée (100%)
Ma 2ème maison	1300 €	0 €	Action abandonnée (0%)
La sauce locale	1000 €	1000 €	Action réalisée (100%)
Total	10 000 €	7893,41 €	Montant de l'enveloppe « non consommée » : 2106,59 €

- **Promotion des territoires pilotes de la TEE** (accompagnement par la Fabrique ses Transit°)
Il est rappelé que plusieurs temps collectifs avec les autres territoires pilotes ont eu lieu en visio ou en délégation sur Paris. Un travail spécifique sur le management par la coopération a également été mis en place sur le Pôle Territorial en s'appuyant essentiellement sur les agents référents transition écologique
- **MOBELUSACTEURS 2020**
Plusieurs temps de sensibilisation et d'animation ont été mis en place en 2022 pour mobiliser les élus sur la transition écologique : conférence avec Gilles Bœuf, Ciné-Débat avec Marie-Monique ROBIN, visite de sites...
Il est proposé de maintenir un temps fort grand public sur ces enjeux et la piste de Jean-Marc Jancovici est évoquée. Michel Reynes nous indiquant qu'il est trésorier de l'antenne Occitanie du The Shift Project »
- **Promotion touristique** en appui au réseau des OTSI et maintenance de l'application-jeu famille « Légendes du Tarn »
- **Actions PAT 2022**
Le budget prévu pour le PAT sur l'année 2022 était surestimé car les dépenses prévisionnelles prenaient en compte l'ensemble des dépenses de l'action « goutons nos campagnes » alors que celle-ci se déroule sur 2 ans

Etat financier des opérations spécifiques 2022

Détails Opérations spécifiques	DEPENSES			Reçus ou restes à percevoir par financeurs						RECETTES		
	Dépenses budget 2022	dépenses réalisées 2022	Rattachement de charges 2022	Europe	Etat	Région	Dép 81	EPCI	Autres	Recettes budgétées en 2022	Recettes perçues en 2022	Restes à percevoir (rattachement)
Fonds d'Initiatives Citoyennes pour la Transition* (à mettre au compte 6574)	10 000 €	8 893 €		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Promotion des territoires pilotes de la TEE (accompagnement Fab. Des Transit*)	7 650 €	7 286 €	- €	3 497 €	- €	- €	- €	- €	- €	3 672 €	- €	3 497 €
AAP MOBELUSACTEURS 2020*	9 338 €	9 010 €	- €	- €	7 208 €	- €	- €	- €	- €	7 470 €	- €	7 738 €
Actions de promotion touristique en appui au réseau des OTSI + maintenance appli jeu famille (2280 €)	3 700 €	2 525 €		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Actions PAT 2022	19 760 €	9 653 €	- €	- €	11 528 €	- €	- €	- €	- €	11 528 €	6 274 €	- €
SOUS- TOTAUX OPERATIONS SPECIFIQUES 2022	50 448 €	37 367 €	- €	3 497 €	18 736 €	- €	- €	- €	- €	22 670 €	6 274 €	11 235 €
SOUS- TOTAUX OPERATIONS SPECIFIQUES 2022	50 448 €		37 367 €							22 670 €		17 509 €

3 Propositions d'opérations spécifiques 2023

3.1 Poursuite de certaines actions engagées et récurrentes

Il est proposé de maintenir et de poursuivre certaines actions déjà engagées :

3.1.1 Coup de pouce

Renouvellement d'une enveloppe de 10 000 € pour le fonds coup de pouce. Un nouvel appel à projet sera lancé en début d'année 2023 auprès des collectifs et associations du réseau Bouge Ton Climat.

3.1.2 Projet Alimentaire Territorial

Poursuite du programme d'actions prévu dans le cadre du plan de relance « consolidation des PAT » avec un financement par la DRAAF. Les actions propres au Pôle Territorial sont estimées pour une enveloppe de 15838 € avec notamment des temps forts importants sur :

- le maraichage – présentation du diagnostic réalisé par la chambre d'agriculture et travail avec les collectivités sur le foncier. Ce travail devra prendre en compte les dispositifs et soutiens existants dont la foncière agricole mise en place par la Région.
- Renouvellement de « goutons nos campagnes » - fête de la transition organisée en octobre avec l'ensemble des partenaires du PAT, des fermes et exploitations agricoles, des acteurs locaux.
- Poursuite des formations et des accompagnements sur la restauration collective

3.1.3 Actions de promotion touristique

Poursuite de la prise en charge de la maintenance de l'application « Légendes du Tarn ». A noter qu'en 2023 ces coûts devraient être répartis sur plus de territoires.

Un budget complémentaire est prévu pour l'édition de quelques outils de communication de type flyer, affiche...

3.1.4 Actions en lien avec les PCAET et la Transition écologique

Il est proposé d'inscrire un budget de 3526 € pour mettre en œuvre ou soutenir des actions en lien avec les PCAET ou la transition écologique : formations, conférences...

3.2 Engagement de nouvelles actions

3.2.1 Accompagner les professionnels du tourisme sur le numérique et le développement durable

Cette action s'inscrit dans la continuité d'une action mise en place avec l'ADEFPAT auprès des prestataires touristiques mais en étant opérationnel.

Elle vise à permettre :

- Une montée en compétence des professionnels sur le numérique
- Une amélioration concrète de leur communication digitale et leurs usages numériques
- De repenser les manières de fonctionner et de consommer pour intégrer d'avantage les enjeux de développement durable
- D'accompagner l'intégration des enjeux environnementaux dans le quotidien des prestataires

Cette action pourra se mettre en place par l'intermédiaire de la CCI du Tarn dans le cadre d'un projet de coopération Leader avec le GAL Gaillac Graulhet Cocagne. Elle s'inscrit sur la période octobre 2023 – mars

2024 et concernera potentiellement 32 prestataires dont 22 sur le PETR. Les 10 autres PETR seront sur le territoire de la Toscane Occitanie. Le coût est estimé pour un montant total de 41 808 € TTC avec un financement à 80 % par Leader.

Le détail de cette action est présenté dans le document joint.

Plan de financement étudié ci-contre

	Montants	%	%
LEADER Albigeois et Bastides	23 846,40 €	57 %	80 %
LEADER Gaillac-Graulhet-Cocagne	9 600 €	23 %	
Syndicat Toscane Occitane	2 400 €	5,75 %	20 %
PETR Albigeois et Bastides	5 961,60 €	14,25 %	
Total	41 808 € TTC	100 %	100%

3.2.2 Micro Folie

Il est proposé d'étudier l'acquisition et la mise en œuvre d'un projet culturel en lien avec les EPCI à partir de l'équipement numérique des micro-folies (cf. présentation dans le document ci-joint)

Le plan de financement ci-dessous est présenté et débattu :

DEPENSES	année 1	année 2	année 3	TOTAL
Investissement musée numérique uniquement	60 200 €	- €	- €	60 200 €
frais de matériel	- €	1 000 €	1 000 €	2 000 €
Frais de transport (location d'un utilitaire 50€/j)	500 €	500 €	500 €	1 500 €
Agent 1ETP (Brut : 1 900€)	32 200 €	32 200 €	32 200 €	96 600 €
frais de structure	4 830 €	4 830 €	4 830 €	14 490 €
Amortissement	5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €
cotisation Micro Folie	- €	1 000 €	1 000 €	2 000 €
TOTAL	102 730 €	44 530 €	44 530 €	191 790 €

RECETTE		
ETAT	32 000 €	16,7%
LEADER	100 000 €	52,1%
EPCI	46 200 €	24,1%
PTAB	13 590 €	7,1%

Aussi, avec l'hypothèse de la présence de la Micro Folie au minimum 1 mois/EPCI, le reste à charge annuelle serait pour le PETR de 15 100€. Sur la base d'une mise à disposition de 11 mois/an, le cout de mise à disposition sur le territoire serait de 1400 € / mois

Plusieurs questions se posent :

- La population et la configuration de la 3CT et 3CS nécessiteraient un temps de présence de cette micro folie plus important que ce qu'elles ne peuvent en escompter avec une seule pour tout le territoire de l'Albigeois et des Bastides
- Est-il envisageable de présenter deux ou trois dossiers à l'Etat et à Leader pour que le territoire dispose de plusieurs micro folie

A PRENDRE EN COMPTE :

- L'Etat n'interviendra que sur la base de 80% des dépenses d'investissement plafonnées à 40 000 € HT soit une intervention qui ne peut excéder **32 000 € par projet** (confirmé par la préfecture le 13/12)
- Le montant de l'aide Leader 2023-2027 est plafonné à 100 000 €
- Pas de possibilité d'une aide DETER pour un autre camion micro folie que celui envisagé sur le territoire de Lacaune

4 Débat d'orientations budgétaires 2023

4.1 Présentation du compte administratif provisoire 2022

Le compte administratif provisoire suivant a été présenté aux élus

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Libellé	CA 2022	Libellé	CA 2022
Charges à caractère général	87 998.58 €	Produits des services	20 000.00 €
Charges de personnel	299 076.25 €	Dotations et participations	468 791.47 €
Autres charges de gestion courante	74 068.00 €	Produits exceptionnels	369.46 €
Dotation aux amortissements	1 660.62 €	Atténuation de charges	355.10 €
Charges financières et exceptionnelles	903.00 €	Produits rattachés	21 040.68 €
Total Dépenses de Fonctionnement	463 706.45 €	Autres produits de gestion courante	1.36 €
		Total Recettes de Fonctionnement	510 558.07 €
Résultat provisoire de fonctionnement 2022	46 851.62 €		
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Libellé	CA 2022	Libellé	CA 2022
Opérations d'investissement	2 266.60 €	Amortissements et provisions	1 660.62 €
		FCTVA	222.39 €
Total Dépenses d'Investissements	2 266.60 €	Total Recettes d'Investissements	1 883.01 €
Déficit provisoire d'Investissement 2022	- 383.59 €		
Résultat net provisoire 2022	46 468.03 €		

Le Compte Administratif provisoire 2022 fait apparaître un résultat net de **46 468.03 €**.

Le résultat total cumulé (fonctionnement et investissement) s'élèverait à **389 328.83 €** au 31/12/2022

4.2 Orientations budgétaires 2023

Les orientations budgétaires proposées seront établies sur la base des dépenses constatées en 2022 pour les frais de structure.

Les charges de personnel ont été évaluées au regard de l'organisation de l'équipe technique, des postes en place et des contrats en cours, des projets de recrutement pour l'année 2023.

4.2.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement mentionnées sont établies avec les propositions suivantes :

- Le maintien de la cotisation à hauteur de **3,80 €** par habitant (sur la base de la population totale de chaque communauté de communes, données INSEE 2020 à venir) ;
- Les cofinancements du programme Leader pour l'animation et la gestion du programme, qui sont versées avec plus d'un an de retard par rapport aux dépenses engagées ;
- L'aide Leader pour l'élaboration de la candidature au nouveau programme Leader 2023-2027
- Les cofinancements du programme Leader pour le poste de chargé de mission transition écologique

- et énergétique, qui sont versées avec plus d'un an de retard par rapport aux dépenses engagées ;
- Les cofinancements Leader pour la création d'un poste de 8 mois en renforcement de l'animation du PAT et d'un stage sur la mobilisation des initiatives citoyennes
- La contribution de la DRAAF pour le poste de 8 mois sur le renforcement de l'animation du PAT
- La contribution de la Région pour l'assistance technique (de l'ordre de celle obtenue en 2022) ;
- La contribution de la Région pour la candidature au programme Leader 2023-2027
- La contribution du Département pour l'animation territoriale (de l'ordre de celle obtenue en 2022) ;
- La prorogation de la convention d'assistance technique auprès du SMIX du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais (soit 10 000 € au vu du temps mis à disposition en 2022 – évalué à une quarantaine de jours)
- Le remboursement « rémunération personnel titulaire Willis Tower Watson / Gras Savoye pour le départ en congé maternité d'Anaïs

4.2.2 Opérations spécifiques de fonctionnement :

Les différentes opérations sont détaillées ci-dessus dans le paragraphe 3 avec leur coût et leur financement, le reste à charge étant couvert par l'autofinancement du PETR ou par des contributions spécifiques des collectivités,

Seront ainsi proposées pour l'année 2023 :

- Les actions de promotion touristique en appui au réseau des Offices de Tourisme, pour la promotion de l'application mobile « Légendes du Tarn » et les actions communes dans le cadre du réseau ;
- L'Accompagnement de prestataires touristiques dans le cadre d'une démarche territoriale avec la CCI
- Le renouvellement du fonds « coup de pouce » pour le soutien aux initiatives citoyennes pour la transition écologique ;
- Le programme d'animation du Projet Alimentaire Territorial avec un cofinancement DRAAF ;
- Un programme d'actions autour des PCAET et de la transition écologique co-construit avec les EPCI
- L'acquisition et la médiation culturelle autour du dispositif Micro Folie

L'ensemble des dépenses pour ces opérations spécifiques (hors micro folie) s'élève à hauteur de 42 683 €. Les recettes attendues sont de 18 482 €.

4.2.3 Présentation des engagements pluriannuels

Le PETR est engagé dans différents programmes pluriannuels de développement territorial, qui donnent lieu à des conventions avec différents partenaires :

- Le nouveau Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, qui permet de monter des programmes opérationnels annuels pour le financement des opérations publiques (approbation en cours – CP Région de Décembre). Il prévoit également le financement de l'ingénierie du PETR et des opérations dont il porterait la maîtrise d'ouvrage
- Le programme européen LEADER sur la période 2014-2020, qui a donné lieu pour le PETR (en tant que GAL : Groupe d'Action Locale) à une convention de mise en œuvre avec la Région (autorité de gestion), qui a été signée le 18 juillet 2016 et qui court, pour la programmation des opérations, jusqu'au 31 décembre 2022,
- Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique, qui a été signé le 27 décembre 2021, avec l'Etat, correspond à une convention-cadre sur la période 2021-2026, qui donne lieu à des programmations annuelles (au titre de la DETR, de la DSIL et du fonds vert) en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie et le Projet de Territoire,
- Une convention cadre de partenariat avec l'ADEFPAT, renouvelé en 2021, qui concerne la période 2021-2026, pour mobiliser sur notre territoire les moyens d'accompagnement de projets avec la formation-développement,
- Le programme d'actions du PAT qui bénéficie du plan de relance pour la « consolidation des PAT » avec les services de l'Etat de la DRAAF

4.2.4 Etat du personnel

Tableau des effectifs et éléments de rémunération au regard de l'organisation de l'équipe technique, des postes en place et des contrats en cours, des projets de recrutement pour l'année 2023.

Fonction	Indice Majoré 2019	Indice Majoré 2020	Indice Majoré 2021	Indice Majoré 2022	Indice Majoré 2023
<u>Stéphanie CANTALOUBE</u> Secrétariat administratif et financier (CDI de droit public à temps complet)	361	369	369	381	381
<u>Loris CARIOU</u> Chargé de Mission LEADER (CDD 3 ans 05/10/2020 au 04/10/2023)	-	390	390	390	410
<u>Anaïs HUOT</u> Chargée de Mission Transition Agricole et Alimentaire (Titularisée Attaché au 31/10/19) Passage à 80 % à partir de sept 2023	440	388	440	440	450
<u>Emmanuelle SUBSOL</u> Chef de Projet des Contrats Territoriaux et Habitat-Urbanisme (CDI de droit public à 80% jusqu'au 15/09/23)	473	512	512	555	555
<u>Antoine BOUTONNE</u> Chargé de mission Transition Ecologique et Energétique (CDD de droit public depuis le 17/01/2022)	-	-	-	513	513
<u>Julien FRAT</u> Directeur - Chef de Projet Energie-Climat (CDI de droit public à temps complet)	596	645	645	645	685
<u>Médiation culturel Micro Folie (CDD 3 ans)</u>					361
<u>Remplacement / renfort animation PAT (8 MOIS)</u>					390

4.2.5 Durée effective du travail :

Les agents à temps complet travaillent sur la base de 39 h ou 37 h par semaine ouvrant droit à 23 ou 12 jours de RTT par an.

Un seul agent est à temps partiel fin 2022 (80 % pour convenance familiale).

Anaïs Huot a exprimé son souhait de passer à 80 % dès son retour de congé maternité.

L'ensemble du personnel bénéficie d'un compte épargne temps.

5 Délibérations

5.1 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'année 2023 – D 2022.14

Suite à l'exposé des différents éléments budgétaires retracés ci avant, une délibération actant les débats des orientations budgétaires pour 2023 est prise à l'unanimité des membres présents.

5.2 Accompagnement ADEFPAT pour le CIVAM - D 2022.15

Le Président propose au Comité Syndical de délibérer sur l'accompagnement du Civam Cordais à la définition d'un projet de création d'une activité de production alimentaire en chantier d'insertion. Le reste à charge de cet accompagnement sera assuré par le CIVAM Cordais.

Les membres présents valident à l'unanimité cet accompagnement.

5.3 Accompagnement ADEFPAT pour Coop de So - D 2022.16

Le Président propose au Comité Syndical de délibérer sur le projet d'accompagnement en formation développement par l'Adefpat de la SCIC Coop de So. Le Reste à charge sera pris pour 50% par la CC du Carmausin Ségala et pour 50 % par la SCIC Coop de So.

Les membres présents valident à l'unanimité cet accompagnement.

5.4 Recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles - D 2022.17

Une délibération de principe est prise afin de pouvoir recruter des agents contractuels de droit public pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

Les membres présents valident à l'unanimité cette délibération

5.5 Règlement intérieur spécifique à l'organisation du temps de travail - D 2022.18

Le PETR Albigeois Bastides a souhaité se doter d'un règlement intérieur spécifique à l'organisation du temps de travail. Ce règlement s'applique à l'ensemble du personnel quel que soit le statut (titulaire, non titulaire...).

Ce règlement a pour but d'organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité. Dès son entrée en vigueur, un exemplaire sera notifié à chaque agent du PETR Albigeois Bastides.

Les membres présents valident à l'unanimité cette délibération

5.6 Désignation d'un délégué AGEDI - D 2022.19

Le Président informe le Conseil Syndical qu'à la suite de son élection en date du 30/03/2022, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.DI., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides, relevant du collège n°1, doit désigner un délégué parmi ses membres.

Jean-Luc Espitalier est désigné Délégué AGEDI

Les membres présents valident à l'unanimité cette décision.

5.7 Election de la commission d'appel d'offres - D 2022.20

Conformément à l'article 22 du code des marchés publics, le comité syndical a procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres, qui est présidée de droit par le Président du PETR de l'Albigeois et des Bastides.

Cette commission est composée de 5 titulaires et 5 suppléants par Communauté de Communes.

Aujourd'hui il est nécessaire d'élire un membre titulaire et un membre suppléant pour la Communauté de Communes de Carmausin Ségala afin de remplacer M. DOUZAL et Mme FUSCO, tous élus sur la commune de Salle désormais membre de la Communauté de Communes du Cordais Causse.

M. Jean-Marc SENDES est élu titulaire de la CAO

Mme Christine BARRILLIOT est élue suppléante de la commission CAO

Les membres présents valident à l'unanimité cette décision.

5.8 Décision modificative N°1 du BP 2022 – D 2022.21

Il a été constaté sur le BP 2022 que 1661.00 € avaient été inscrit au chapitre 042 en dépense de fonctionnement alors que 1660.62 € avaient été inscrit au chapitre 040 en recettes d'investissement. Il y a donc une différence de 0.38 € à régulariser afin que ces deux chapitres soient équilibrés.

Afin que le budget 2022 reste équilibré à 746 897.90 € en section de fonctionnement et à 26 891.52 € en section d'investissement, il a été proposé de faire cette régularisation au niveau des recettes d'investissement

en enlevant 0.38 € au chapitre 10 / article 10222 FCTVA et en les mettant au chapitre 040 / article 28183 Matériel de bureau et informatique (voir balance ci-dessous).

POLE TERRITORIAL ALBIGEOIS BASTIDES

Exercice : 2022

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Total Dépenses 0.00				Total Recettes 0.00			
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
//	-		0.00	14/10/2022	10222-00	FCTVA	-0.38
//	-		0.00	14/10/2022	28183-00	Matériel de bureau et	0.38
Total Dépenses 0.00				Total Recettes 0.00			

Les membres présents valident à l'unanimité cette Décision Modificative

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

**Le Président,
Jean-Luc ESPITALIER**

**Le secrétaire de séance,
Bernard BOUVIER**


